



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
29 mars 2011
Français
Original: anglais

Session annuelle de 2011
6-17 juin 2011, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour le Monténégro (2012-2016)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	3
III. Programme proposé.....	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	7
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources.....	9



I. Analyse de la situation

1. À l'approche du terme du premier programme de pays (2008-2011) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Monténégro a atteint le statut de pays à revenu intermédiaire et s'est porté candidat à l'adhésion à l'Union européenne. Le pays entreprend de vastes réformes pour harmoniser son cadre juridique et politique avec celui de l'Union européenne. Le programme pour le développement du Monténégro reste inachevé en dépit des avancées considérables enregistrées depuis son indépendance en 2006; malgré les progrès dans la mise en place des cadres institutionnel, politique et juridique, les capacités de l'appareil étatique pour mettre en œuvre des stratégies de développement, procéder à la réforme de l'administration publique et assurer les services restent limitées. Par ailleurs, l'émergence d'une culture de respect de l'état de droit et des processus démocratiques est un défi à long terme. Le PNUD, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies dans le contexte de l'approche « Unis dans l'action », a joué un rôle clef en contribuant au processus de réforme et est bien placé pour apporter un appui personnalisé au renforcement des capacités en matière de développement humain durable et soutenir l'adhésion du pays à l'Union européenne.

2. En tant que pays à revenu intermédiaire, le Monténégro demeure confronté à des défis en termes de développement, s'agissant notamment des groupes vulnérables et des disparités régionales, encore exacerbées par la crise financière mondiale et le fort ralentissement économique qui s'en est suivi (près de 6 % en 2009). Le taux de pauvreté est passé de 4,9 % en 2008 à 6,8 % en 2009, remettant en cause les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement¹. Si l'on s'attend à une reprise économique, la question de la pauvreté et de l'inégalité de revenus² reste au centre du programme en faveur du développement humain. Les Roms sont les plus vulnérables, avec un taux de pauvreté de l'ordre de 36 %; ils sont suivis de près par les personnes déplacées dans leur propre pays, les bénéficiaires de l'aide sociale, les personnes âgées, les chômeurs et les personnes handicapées. Les cadres politique et juridique pour l'égalité des sexes sont en place; mais en raison de l'omniprésence des normes et attitudes du passé, la participation des femmes à la vie politique et économique reste faible³.

3. Le Monténégro, qui a inscrit le concept « d'État écologique » dans sa Constitution, a adopté des cadres juridique et politique d'harmonisation conformes aux normes environnementales internationales. Et pourtant ce secteur reste confronté à des défis d'envergure dus à des capacités institutionnelles limitées et à la nécessité de mettre au point un modèle de croissance durable, notamment dans le secteur du tourisme côtier. Le secteur dans son ensemble aura besoin d'un soutien substantiel pour répondre aux priorités émergentes de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets. Par ailleurs, en 2010, une grave

¹ Le Monténégro a atteint les objectifs du Millénaire pour le développement en matière de mortalité infantile, de mortalité maternelle et de VIH et autres maladies. Il reste néanmoins beaucoup à faire pour réduire la pauvreté, promouvoir l'égalité des sexes et la durabilité environnementale. Les cibles des objectifs du Millénaire pour le développement du Monténégro ont été adaptées au contexte national.

² Le niveau d'inégalité au Monténégro est passé de 6 en 2004 à 9,8 en 2008 (coefficient décile).

³ La représentation politique des femmes est actuellement limitée à 11 % au Parlement; 1 ministre (sur 17) ; et 1 maire (sur 21).

inondation a mis en lumière l'absence de système global et opérationnel de réduction et de réponse aux risques de catastrophe.

4. La société civile reste relativement peu active, le débat public étant dominé par une poignée d'organisations non gouvernementales très en vue, alors que beaucoup d'autres sont confrontées à des problèmes de gestion ou de manque de capacités, d'où leurs difficultés à attirer des financements et à faire entendre leur voix dans l'arène publique. Le renforcement du dialogue entre le Gouvernement et la société civile reste un impératif dès lors qu'il s'agit de mettre en œuvre efficacement le programme en faveur du développement humain.

II. Coopération passée et enseignements tirés

5. Le programme de pays 2008-2011 était axé sur un large soutien au développement des cadres juridique et politique dans trois domaines essentiels : a) l'amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des membres vulnérables de la société; b) le renforcement de la gouvernance démocratique grâce à l'appui apporté à des institutions compétentes et fortes; et c) la promotion d'une croissance respectueuse de l'environnement. Tout au long du programme, le développement des capacités et l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes ont été les fondements de l'approche stratégique.

6. S'agissant de l'inclusion sociale, le PNUD a contribué au débat public politique sur les grandes questions sociales et les populations vulnérables. Le Gouvernement a largement tiré profit du Rapport national sur le développement humain 2009 (la première analyse nationale de l'exclusion sociale jamais menée) pour élaborer sa politique et répondre au questionnaire de candidature à l'Union européenne. Ce rapport a permis de mobiliser des financements de l'Union européenne en faveur d'une initiative à grande échelle visant à renforcer le système de protection sociale, en coopération avec le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Ministère des affaires sociales et du travail. Le PNUD a appuyé l'élaboration de la loi sur l'égalité des sexes, avec laquelle l'ensemble du cadre juridique sera harmonisé. La loi sur la protection des victimes de violence a été adoptée en 2010, là encore avec l'aide du PNUD. En tant que bénéficiaire principal du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, le PNUD met en œuvre 30 à 40 % de la stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida et renforce les capacités de ses partenaires nationaux. Suite notamment aux vastes campagnes de prévention et de sensibilisation, la prévalence du VIH reste inférieure à 1 %. Le PNUD a aidé plus de 40 % des Roms d'origine locale à obtenir les documents nécessaires à l'accès aux services de santé et autres.

7. Comme le soulignait l'évaluation des résultats menée en 2010, le programme de développement des capacités a eu un impact considérable en matière de gouvernance démocratique, notamment par le biais de ses évaluations des capacités et des conseils politiques prodigués à un certain nombre de ministères et d'institutions, y compris aux Ministères des affaires étrangères⁴, de l'intégration européenne et de la justice, à l'Agence pour les initiatives de lutte contre la

⁴ Y compris le soutien apporté à l'organisation de l'Université d'été sur la diplomatie destinée aux jeunes diplomates, qui est passée du stade de forum régional à celui de forum mondial où de jeunes diplomates du monde entier ont l'occasion d'échanger leurs idées, de nouer des contacts et de contribuer, en tant que futurs leaders, à la construction de la paix et de la stabilité.

corruption, et au Centre de formation judiciaire. S'agissant de l'état de droit, le PNUD a soutenu le Ministère de la justice dans le développement et la mise en œuvre de la loi sur l'aide juridique, promu la médiation en tant qu'alternative aux actions en justice et le renforcement des capacités du système judiciaire en vue de lutter contre la corruption et le crime organisé. Le PNUD a appuyé le Ministère de la défense dans les opérations de démilitarisation, par la destruction et le stockage de plus de 600 tonnes d'armes légères et de munitions.

8. Concernant l'économie et l'environnement, une évaluation des résultats menée en 2009 a confirmé l'impact positif significatif du PNUD pour guider le Monténégro sur la voie d'un État écologique/d'une société durable. Le PNUD, avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a soutenu le Ministère de l'environnement dans le développement des cadres juridique et politique et la promotion d'une gestion durable des ressources naturelles et des zones protégées. Avec l'appui technique du PNUD, le Gouvernement commence à aborder les questions d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, au travers des premières Communications nationales sur le changement climatique. Le PNUD a fourni des services de conseil pour l'élaboration de la première Stratégie régionale et la législation pertinente en vue de réduire les inégalités et promouvoir une croissance propre et une économie verte, notamment dans le Nord du pays. Le PNUD a également géré le programme sous-régional visant à assainir les 11 sites dévastés par la pollution industrielle. Le Pacte mondial, inauguré en 2010 avec 21 sociétés, a pour objectif d'encourager le renforcement de la responsabilité sociale des entreprises.

9. Les enseignements tirés découlent des évaluations formelles des résultats ainsi que de la consultation intensive des partenaires du Gouvernement, des organisations de la société civile, du monde universitaire, du secteur privé, ainsi que des agences et donateurs des Nations Unies, dans le cadre de l'approche « Unis dans l'action »; en voici les éléments marquants :

a) Les interventions visant au renforcement des capacités et le soutien à la réforme de l'administration publique ont permis d'aider au développement des cadres juridique et institutionnel et devraient désormais être davantage orientées vers les capacités de mise en œuvre. Le programme aura pour objectif principal de répondre aux besoins des institutions en matière d'application pratique;

b) Pour aborder les priorités émergentes de la gestion du changement climatique et de la réduction des risques de catastrophe, il est indispensable de concentrer les interventions sur le renforcement des capacités d'adaptation et d'atténuation, y compris l'évaluation des risques, le suivi et la réduction des risques sous-jacents, des systèmes d'alerte précoce efficaces, et l'instauration d'une culture de sécurité et de résilience;

c) L'approche « Unis dans l'action », dans laquelle le PNUD a joué un rôle déterminant, a conforté la coopération entre les Nations Unies et le Gouvernement et eu un impact particulièrement significatif sur plusieurs questions complexes ou sensibles telles que les Roms, les personnes déplacées dans leur propre pays et la violence sexiste. Ces expériences positives de programmation conjointe et de discours unitaire seront mises à profit en vue de renforcer les résultats et l'impact;

d) Les efforts de promotion de l'égalité des sexes ont pour l'heure été insuffisants, comme le montre l'absence de progrès quant à l'objectif n°3 du Millénaire pour le développement. Le PNUD doit jouer un rôle plus déterminant dans la mise en œuvre du cadre juridique et politique pertinent et cibler des actions permettant d'atteindre cet objectif;

e) Les équipes de programme du bureau de pays ont connu des succès individuels et à l'avenir, il est prévu de mettre un accent plus fort sur la création de synergies programmatiques interdisciplinaires, par exemple en abordant la dimension « développement humain » du changement climatique;

f) La coopération « Est-Est » a elle aussi été fructueuse au cours de la période écoulée, et devrait être davantage exploitée pour tirer profit de l'expérience des membres récents de l'Union européenne, le Centre régional de Bratislava étant idéalement placé pour jouer le rôle de facilitateur.

III. Programme proposé

10. Le document du programme de pays pour le Monténégro 2012-2016 aborde les priorités définies dans le Plan national pour l'intégration. Le programme de pays est aligné sur le programme intégré des Nations Unies (2012-2016) et a été élaboré à l'issue d'une retraite stratégique avec le Gouvernement du Monténégro et en concertation avec des partenaires issus de la communauté des donateurs et de la société civile. Il est pleinement cohérent avec le Plan stratégique du PNUD et reflète les conclusions du bilan commun de pays ainsi que des évaluations de résultats et de projets. Les priorités clefs identifiées se font l'écho de celles du processus d'adhésion à l'Union européenne et traduisent le rôle du PNUD dans un pays à revenu intermédiaire, en l'occurrence un rôle de fournisseur de soutien personnalisé et de qualité en matière de développement des capacités et d'assistance technique sur la voie d'un développement humain durable. Le programme est axé sur la réforme de l'administration publique et du système judiciaire; le développement des capacités des ministères clefs et des administrations locales; et l'inclusion et la protection des populations vulnérables. Le bureau de pays aidera le Monténégro à traduire dans les faits son concept d'État écologique, en mettant l'accent sur le changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, l'assainissement des sites environnementaux pollués, et le développement local équitable.

11. La nouvelle programmation fera intervenir le Centre régional de Bratislava et les bureaux de pays du PNUD dans la région (notamment ceux disposant d'une expérience de l'adhésion à l'Union européenne), ainsi que d'autres agences des Nations Unies. Le PNUD a activement contribué à l'approche « Unis dans l'action », en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies. Il continuera de coordonner deux des trois piliers du travail des Nations Unies⁵ et jouera un rôle décisif dans la promotion de l'égalité des sexes.

Renforcer l'inclusion sociale

12. L'équipe du PNUD en charge de l'inclusion sociale œuvre à l'amélioration de la fourniture de services, à la protection des personnes vulnérables et au

⁵ Inclusion sociale; gouvernance démocratique; développement économique durable et protection de l'environnement.

développement de l'emploi. Une des interventions clefs (en partenariat avec l'UNICEF) portera sur la réforme de la protection sociale et la décentralisation, en favorisant le transfert progressif des responsabilités du Ministère de la protection sociale à des prestataires de services locaux, la mise en place de services innovants implantés localement (par exemple des mécanismes de soutien des parents isolés et des programmes en faveur de l'emploi des personnes handicapées) et en portant une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les Roms, les chômeurs de longue durée et les personnes handicapées.

13. Le bureau de pays déploiera notamment des actions pour progresser dans l'atteinte de l'objectif n° 3 du Millénaire pour le développement, l'égalité des sexes, en favorisant l'autonomisation politique et économique des femmes (soutien direct à la participation politique et aux activités entrepreneuriales des femmes) et la prévention de la violence sexiste. Les Rapports nationaux sur le développement humain consacrés au capital humain, au changement climatique et aux inégalités régionales chercheront à fournir une analyse socioéconomique susceptible de servir de base à l'élaboration des politiques et aux débats publics sur les principaux défis environnementaux ainsi qu'au suivi des progrès dans l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement.

Favoriser la gouvernance démocratique

14. Le PNUD contribuera à la création d'une administration publique et d'un système judiciaire transparents, efficaces et responsables. Le programme de développement des capacités facilitera le processus d'intégration européenne en appuyant la coordination effective et le renforcement des capacités administratives sur la base des évaluations. Le programme en faveur de la gouvernance locale, axé plus particulièrement sur la gestion financière, la coopération intermunicipale et la participation des citoyens, sera fonctionnel dans l'ensemble des 21 municipalités. Le programme en faveur de l'état de droit et des droits de l'homme aura pour objectif d'améliorer l'accès des plus démunis à la justice et de fournir un appui consultatif pour la formulation et la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'action pour la réforme du système judiciaire 2012-2017.

15. Le bureau de pays soutiendra les efforts du Monténégro en matière de lutte contre la corruption en renforçant le cadre législatif et institutionnel. Il poursuivra notamment la consolidation des capacités de l'Agence pour les initiatives de lutte contre la corruption, la prise en compte des résultats des recherches dans l'élaboration des politiques et la mise en place des structures institutionnelles, y compris un système cadre plus large de financement des partis politiques et des campagnes électorales, et la mise en œuvre d'approches de la gouvernance électronique pour renforcer la participation et la transparence. Compte tenu de la lenteur des progrès en matière de participation des femmes à la vie politique, un accent particulier sera placé sur la promotion de l'égalité des femmes et des hommes dans la sphère politique. Le programme MONDEM (démilitarisation du Monténégro) soutiendra l'action du Ministère de la défense pour assurer la sécurité du stockage et/ou la destruction des armes et munitions, dans le respect des normes internationales.

Promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement

16. Le PNUD appuiera la transition vers une économie à faible taux d'émission, le renforcement de la résilience au changement climatique et aux catastrophes et les

actions visant à une croissance régionale équilibrée. Pour ce faire, il développera les capacités des communautés, de la société civile, des pouvoirs locaux et du gouvernement central en matière d'atténuation, d'adaptation et de transfert de technologie, conformément aux obligations liées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le PNUD, avec l'ONUDI, l'UNESCO et le PNUE, soutiendra le Ministère du développement durable et du tourisme dans l'élaboration des cadres institutionnel, politique et juridique et la mise en place d'un ensemble d'indicateurs quantifiables destinés à contrôler l'impact environnemental. Le processus de légalisation des campements informels⁶ sera l'occasion de créer des synergies dans le domaine du développement durable et du changement climatique; le PNUD appuiera également le développement de plans d'urbanisation intégrant l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ainsi que la réduction des risques de catastrophe. Le bureau de pays aidera par ailleurs le Ministère des finances et de l'économie à élaborer des mesures incitatives en faveur de pratiques et de technologies énergétiquement rentables, à dégager les moyens financiers pour les activités à faible intensité de carbone, et à renforcer l'utilisation des énergies renouvelables.

17. Le bureau de pays encouragera le développement local en catalysant des moyens financiers durables, en renforçant la gestion des zones protégées, en soutenant la création de métiers « verts » et en améliorant le tourisme durable dans le Nord du pays. Le développement d'écoparcours régionaux/via Dinarica⁷ favorisera la coopération régionale et dynamisera le développement local grâce à un tourisme durable et culturellement sensible. La lutte contre les menaces environnementales sera axée sur le renforcement du système institutionnel de réduction des risques de catastrophe et l'assainissement des sites dévastés par la pollution industrielle.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

18. La mise en œuvre nationale sera conduite au besoin avec le soutien du bureau de pays. Le PNUD s'efforcera de renforcer les capacités de mise en œuvre nationale, grâce à des instruments tels que l'approche harmonisée des transferts monétaires, au moyen d'une stratégie claire en la matière. Dans ce cadre, au cours de la période couverte par le programme de pays 2012-2016, le PNUD envisage de passer progressivement de modalités directes de mise en œuvre à une exécution nationale, sur la base des travaux actuels avec les institutions gouvernementales pour renforcer les moyens de prise en charge des projets. D'autres modalités d'exécution, y compris des procédures accélérées, pourront intervenir si nécessaire.

19. Le PNUD travaillera en partenariat avec d'autres agences des Nations Unies pour élargir son approche « Unis dans l'action » et mettre en œuvre le Programme intégré des Nations Unies.

⁶ Le parc de près de 100 000 constructions illégales au Monténégro pose un problème de développement au pays, car ces habitations ne répondent généralement pas aux normes de sécurité ou sismiques, ne sont pas prises en compte dans le système fiscal et ne peuvent être utilisées par leurs propriétaires en garantie d'un crédit.

⁷ Via Dinarica est une initiative régionale menée par le PNUD Monténégro, qui soutient un ensemble de parcours reliés entre eux et traversant les pays des Dinarides ou de l'arche dinarique, une chaîne de montagnes de l'Europe du Sud-Est (Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Serbie, Kosovo, Albanie et Monténégro).

20. Les actions visant à nouer des partenariats et à mobiliser des ressources s'attacheront à diversifier les sources de financement en insistant davantage sur une augmentation de la participation du Gouvernement aux coûts, les donateurs émergents et le secteur privé et à aider le Monténégro à mettre à profit les nouveaux financements pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets.

21. Le suivi et l'évaluation du programme risquent d'être entravés par le manque de données nationales. Le PNUD aidera les institutions gouvernementales à établir des ensembles de données de base relatives aux projets. Des mesures spéciales seront prises pour mettre en place des mécanismes spécifiques et mesurables de suivi afin de juger des améliorations des capacités institutionnelles.

22. Des audits externes et des évaluations des résultats seront menés pour apprécier la conformité du programme et son impact. Tout au long de son action, le PNUD insistera sur une gestion fondée sur les résultats.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour le Monténégro (2012-2016)

Priorité nationale : La société du Monténégro s'affranchit progressivement de l'exclusion sociale et jouit d'une qualité de vie permettant à l'ensemble des individus et des communautés de développer leur plein potentiel.

Produit du programme de pays/Objectif 1 du programme intégré des Nations Unies : La société du Monténégro s'affranchit progressivement de l'exclusion sociale et jouit d'une qualité de vie permettant à l'ensemble des individus et des communautés de développer leur plein potentiel.

Indicateurs de produits : 1. Coefficient de Gini (2008 : 0,253); 2. Indice de développement humain (2010 : 0,769, classé 49^e); 3. Taux de chômage (2010 : 19,2 % /MONSTAT (Bureau de statistique du Monténégro); Indicateur de la participation des femmes (2010 : 0,478)

Cible connexe du Plan stratégique : Atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté; égalité des sexes et autonomisation des femmes

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, point de comparaison et objectifs des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
Le Département pour l'égalité des genres réunit le Gouvernement, la société civile et les prestataires de services pour établir les normes pour répondre à la violence sexiste. Le Gouvernement assure au MONSTAT des ressources adéquates pour la collecte des données; travaille avec les agences des Nations Unies au suivi des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Ministère du travail et de la protection sociale apporte son appui technique, politique et en nature au projet de réforme de la protection sociale.	L'Union européenne contrôle les progrès et alloue des financements au projet des Nations Unies de réforme de la protection sociale et d'autonomisation des femmes. Les organisations de la société civile sont des partenaires de plaidoyer et de mise en œuvre. Des ONG œuvrant à l'égalité des sexes sont recherchées en tant que partenaires et prestataires de services en matière de violence sexiste. L'UNICEF (coordinateur du pilier Inclusion sociale) met en œuvre la composante protection sociale du projet de réforme, en étroite collaboration avec le PNUD. Toutes les agences des Nations Unies sont partenaires sur les questions liées au genre et aux groupes vulnérables.	Production de données ventilées fiables et à jour sur les groupes vulnérables, y compris sur le développement des capacités des partenaires nationaux et production de rapports analytiques. Soutien politique au plan central à la promotion de cadres juridiques et politique adéquats sur des questions telles que l'adoption d'un code de conduite en matière de violence sexiste, et les plans d'action pour la décentralisation des services sociaux Développement des capacités pour une meilleure fourniture de services au plan local, y compris des services médicaux, des agences pour l'emploi, et réponse à la violence sexiste	<i>Indicateur 1.1</i> : Pourcentage de cas de violence domestique portés en justice <i>Point de comparaison</i> : Environ 10 % des cas signalés font l'objet de poursuites. <i>Objectif</i> : 20 % <i>Indicateur 1.2</i> : Nombre de nouvelles politiques gouvernementales incluant des données socioéconomiques ventilées <i>Point de comparaison</i> : 1 <i>Objectif</i> : 3 <i>Indicateur 1.3</i> : Augmentation du nombre de Roms disposant d'une carte d'identité <i>Point de comparaison</i> : 40 % disposent d'une carte d'identité. <i>Objectif</i> : 50 % disposent d'une carte d'identité. <i>Indicateur 1.4</i> : Représentation politique des femmes	<i>Produit 1.1</i> : Protection des victimes de violences familiales élargie grâce à un système de réponse renforcé; introduction de mesures durables de lutte contre les violences domestiques <i>Produit 1.2</i> : Disponibilité plus grande de données socioéconomiques ventilées et analyse par les Rapports nationaux sur le développement humain et soutien aux Rapports nationaux sur les objectifs du Millénaire pour le développement <i>Produit 1.3</i> : Soutien des ONG et des autorités pour la publication de documents pour les Roms et les personnes déplacées afin d'améliorer l'accès aux services <i>Produit 1.4</i> : Soutien au Département pour l'égalité des genres pour la mise en œuvre	Ordinaires : 755 Autres ressources : 7 000

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, point de comparaison et objectifs des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
			<i>Point de comparaison :</i> 11 % au Parlement; 1 ministère (sur 17); 1 mairie (sur 21) <i>Objectif :</i> 30 % à tous les niveaux <i>Indicateur 1.5 a) :</i> Pourcentage de personnes vulnérables dans trois municipalités sélectionnées bénéficiant de nouvelles dispositions de services sociaux par l'intermédiaire du mécanisme du Fonds d'innovation sociale <i>Point de comparaison :</i> 0 <i>Objectif :</i> 25 % <i>Indicateur 1.5 b) :</i> Diminution du taux de chômage dans le Nord (ventilation par sexe) <i>Point de comparaison :</i> 29,6 % <i>Objectif :</i> Diminution de 10 %	du Plan d'action national pour l'égalité des sexes <i>Produit 1.5 :</i> Réduction des disparités régionales grâce à des stratégies innovantes et des politiques actives en faveur de l'emploi, mises en place par un système de protection sociale décentralisé	

Priorité nationale : Promouvoir une société démocratique respectant, protégeant et réalisant pleinement les droits de l'homme par l'intermédiaire de l'état de droit, de la transparence et de la responsabilité du Gouvernement

Produit du programme de pays/Objectif 2 du programme intégré des Nations Unies : Promouvoir une société démocratique respectant, protégeant et réalisant pleinement les droits de l'homme par l'intermédiaire de l'état de droit, de la transparence et de la responsabilité du Gouvernement

Indicateurs de produits : Indice de Transparency International (2010 : 3,7); Ampleur et rythme des avancées dans la satisfaction des critères de progression de l'Union européenne (2010 : statut de candidat; 7 ensembles de critères spécifiques); Perception du public de la transparence et de l'efficacité de l'administration publique (élément de référence Étude 2010)

Cible connexe du Plan stratégique : Promouvoir la gouvernance démocratique

Le Gouvernement assure la coordination des donateurs, organise le soutien sur la base des critères de l'Union européenne.	Une collaboration étroite avec les partenaires et les donateurs assure une approche coordonnée de la réforme de l'administration publique.	Le PNUD soutient l'adhésion à l'Union européenne et l'intégration euro-atlantique grâce à des interventions de renforcement des capacités dans les domaines suivants : i) accès à la justice et état de droit;	<i>Indicateur 2.1. :</i> Pourcentage d'affaires faisant intervenir l'aide juridique; nombre de cas recourant à la médiation <i>Point de comparaison :</i> Collecte de données sur la fourniture de l'aide juridique et la	<i>Produit 2.1 :</i> Mise en œuvre de la loi sur l'aide juridique; recours plus fréquent à la médiation et aux sanctions alternatives <i>Produit 2.2 :</i> Autorité de coordination gouvernementale établie pour la mise en	Ordinaires : 755 Autres ressources : 9 000
---	--	--	--	--	---

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, point de comparaison et objectifs des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>partenaire principal du programme de développement des capacités, il veille à la communication entre toutes les institutions concernées.</p> <p>Le Ministère de la justice est le partenaire principal du programme en faveur de l'état de droit et des droits de l'homme et le Gouvernement copréside le pilier « gouvernance démocratique » des Nations Unies.</p>	<p>sont l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, les Gouvernements de la Norvège et des Pays-Bas, les agences des Nations Unies.</p> <p>L'Agence pour les initiatives de lutte contre la corruption coordonne l'ensemble des actions dans ce domaine.</p> <p>Des bureaux d'aide juridique veillent à ce que cette aide soit assurée conformément aux normes énoncées dans la loi sur l'aide juridique. Les ONG œuvrant à la lutte contre la corruption et à la promotion de la transparence seront partenaires des travaux du PNUD pour renforcer les capacités de prévention de la corruption.</p>	<p>ii) réforme de l'administration publique, y compris gouvernance électronique, décentralisation et gouvernance locale;</p> <p>iii) prévention de la corruption, et</p> <p>iv) démilitarisation.</p> <p>Le PNUD organise le pilier « gouvernance démocratique » pour la coordination interinstitutions des Nations Unies sur les questions de gouvernance démocratique.</p> <p><i>Objectif</i> : 200 affaires; 15 % d'ici 2016</p> <p><i>Indicateur 2.2</i> : Amélioration dans la perception de la qualité des services de l'État, (enquête : « Transparence de l'administration de l'État »)</p> <p><i>Point de comparaison</i> : Notation 6/10 pour la qualité (2010)</p> <p><i>Objectif</i> : Notation 7/10 d'ici 2014</p> <p><i>Indicateur 2.3</i> : Nombre de cas de coopération intermunicipale</p> <p><i>Point de comparaison</i> : 0 cas officiellement enregistré</p> <p><i>Objectif</i> : 5 cas d'ici 2013</p> <p><i>Indicateur 2.4</i> : Notation Transparency International</p>	<p>médiation à démarrer fin 2011</p>	<p>œuvre de la stratégie de réforme de l'administration publique</p> <p><i>Produit 2.3</i> : Amélioration au plan local des capacités de gestion, de suivi et d'évaluation de projet, de finances publiques et de coopération intermunicipale</p> <p><i>Produit 2.4</i> : Amélioration des capacités d'analyse quantitative et de rapport des institutions anticorruption</p> <p><i>Produit 2.5</i> : Renforcement des capacités du Ministère de la défense dans la gestion de la destruction et du stockage des armes et munitions</p> <p><i>Produit 2.6</i> : Soutien au Conseil national de coopération avec les ONG</p>	

Contribution du Gouvernement	Contribution d'autres partenaires	Contribution du PNUD	Indicateurs, point de comparaison et objectifs des contributions du PNUD	Produits indicatifs du programme de pays	Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)
			<p><i>Point de comparaison :</i> 3,7 (2010)</p> <p><i>Objectif :</i> 4</p> <p><i>Indicateur 2.5 :</i> Volume de munitions détruites</p> <p><i>Point de comparaison :</i> Phase 1 achevée (480 tonnes détruites). Les éléments de la phase 2 sont actuellement en cours de négociation.</p> <p><i>Objectif :</i> Achèvement phase 2</p> <p><i>Indicateur 2.6 :</i> Nombre d'organisations de la société civile impliquées dans des groupes de travail formels (par exemple, Commission nationale de lutte contre la corruption)</p> <p><i>Point de comparaison :</i> 20</p> <p><i>Objectif :</i> 30</p>		

Priorité nationale : Une croissance économique régionale équilibrée et équitable, basée sur une planification et une utilisation durables des ressources naturelles, offrant une qualité de vie élevée et des opportunités économiques à long terme aux habitants

Produit du programme de pays/Objectif 3 du programme intégré des Nations Unies : Une croissance économique régionale équilibrée et équitable, basée sur une planification et une utilisation durables des ressources naturelles, offrant une qualité de vie élevée et des opportunités économiques à long terme aux habitants

Indicateurs de produits : 1. Qualité de vie : Indice de développement humain ventilé par région (2010 : Nord : 6,21, 7,6; Centre : 6,5)/rapport national sur le développement humain; 2. Taux de chômage ventilé par région (Nord : 29,6 %, Sud : 10,3 %, Centre : 18 %)/MONSTAT; émissions de gaz à effet de serre (2003 : 5320,17 tonnes équivalent CO₂) Communications nationales sur le changement climatique dans le cadre de la CCNUCC

Cible connexe du Plan stratégique : Énergie et environnement pour un développement durable; prévention des crises et relèvement

Ministère du développement durable et du tourisme : aménagement du territoire, protection de la biodiversité, suivi et atténuation des risques environnementaux (sites industriels pollués), changement	L'Union européenne assure la promotion de la gestion des risques de catastrophe et des zones protégées. La Banque mondiale travaille à l'assainissement des sites dévastés par la	Le PNUD organise le pilier Développement économique durable et Protection de l'environnement. Il collabore aussi étroitement avec les agences non résidentes des Nations Unies engagées dans ce	<p><i>Indicateur 3.1 :</i> Politiques intégrant des mesures d'adaptation/d'atténuation</p> <p><i>Point de comparaison :</i> 0</p> <p><i>Objectif :</i> 3</p>	<p><i>Produit 3.1 :</i> Mesures d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets intégrées dans les stratégies sectorielles et l'aménagement urbain</p>	<p>Ordinaires : 755</p> <p>Autres ressources : 11 000</p>
---	---	---	--	---	---

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, point de comparaison et objectifs des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
<p>climatique et tourisme</p> <p>Ministère de l'économie : efficacité énergétique et sources renouvelables ainsi que promotion de l'entrepreneuriat, ciblant plus particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME)</p> <p>Ministère de l'agriculture et du développement rural : développement rural régional</p> <p>Ministère de l'intérieur et de l'administration publique : gestion des risques de catastrophe</p>	<p>pollution industrielle et à l'aménagement du territoire.</p> <p>GTZ (Coopération technique allemande) met en place des formations professionnelles, œuvre au développement des PME et du tourisme.</p>	<p>domaine : ONUDI, PNUE, FAO, UNESCO, et OMC. LE PNUD contribue en apportant son expérience technique et politique au développement des cadres politiques, des capacités institutionnelles et de la planification stratégique répondant au changement climatique et aux défis environnementaux et encourage la diversification économique en tant que tampon indispensable contre les chocs climatiques, élément de préservation des gains du développement enregistrés à ce jour et vecteur d'une croissance régionale équilibrée. Le PNUD contribuera à la transition du Monténégro vers un développement à faible taux d'émissions de carbone et capable de résister aux aléas climatiques, visant notamment à réduire les déséquilibres régionaux par une approche locale du développement.</p>	<p><i>Indicateur 3.2 :</i> Nombre de nouvelles politiques du système de suivi nouvellement établi</p> <p><i>Point de comparaison :</i> 0; le système sera mis en place en 2012.</p> <p><i>Objectif :</i> 3 : Politiques/stratégies</p> <p><i>Indicateur 3.3 :</i> Nombre de campements informels (par exemple, villages/communautés) légalisés</p> <p><i>Point de comparaison :</i> 0</p> <p><i>Objectif :</i> 3</p> <p><i>Indicateur 3.4 :</i> Pourcentage du territoire sous protection</p> <p><i>Point de comparaison :</i> Pas de plan de gestion avec des mesures de protection contre les chocs climatiques ou de gestion prévisionnelle; 9,04 % du territoire est actuellement sous protection</p> <p><i>Objectif :</i> Au moins 10 % du territoire sous protection</p> <p><i>Indicateur 3.5 :</i> Une plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe est en place</p> <p><i>Point de comparaison :</i> Pas de plate-forme nationale de réduction des risques de catastrophe</p> <p><i>Objectif :</i> Développement de la base institutionnelle pour la</p>	<p><i>Produit 3.2 :</i> Développement d'indicateurs quantifiables de l'impact de la croissance sur l'environnement</p> <p><i>Produit 3.3 :</i> Le Ministère du développement durable et du tourisme est doté des capacités (avec inventaires et plans d'action) de mettre en œuvre la Stratégie de légalisation des campements informels.</p> <p><i>Produit 3.4 :</i> Amélioration de la gestion et du financement des zones protégées</p> <p><i>Produit 3.5 :</i> Soutien à l'établissement du cadre institutionnel et réglementaire de réduction des risques de catastrophe (y compris certains risques induits par le changement climatique)</p> <p><i>Produit 3.6 :</i> Mise en place d'un système de financement et de mentorat en vue de renforcer les capacités entrepreneuriales, partenariats privé-public pour des emplois « verts »</p>	

<i>Contribution du Gouvernement</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateurs, point de comparaison et objectifs des contributions du PNUD</i>	<i>Produits indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources (milliers de dollars É.-U.)</i>
			création/proclamation de la plate-forme nationale <i>Indicateur 3.6 :</i> Nombre d'entreprises « vertes » lancées <i>Point de comparaison :</i> 12 entreprises <i>Objectif :</i> 36 entreprises		